



**POLITIQUE**

D'INVESTISSEUR

RESPONSABLE

---

<b>1</b>	<b>Les enjeux de la politique investissement responsable aujourd'hui.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Principes fondamentaux : investissement à long terme et intégration des enjeux ESG ..</b>	<b>5</b>
	Nos valeurs.....	5
	Nos convictions.....	5
	Les 3P de DNCA Finance : Patience, Prudence et Persévérance.....	5
	Les fondamentaux de notre philosophie d'Investisseur Responsable.....	6
	Une politique Investissement Responsable qui intègre les deux axes de la « double matérialité ».....	8
	La Politique Environnementale et les engagements de DNCA Finance.....	8
<b>3</b>	<b>Contribuer au rayonnement de l'investissement responsable.....</b>	<b>11</b>
	Notre participation aux réflexions et actions de place.....	11
	Partager nos convictions.....	12
<b>4</b>	<b>Déclinaison de la politique investissement responsable.....</b>	<b>14</b>
	Notre modèle d'analyse propriétaire ESG.....	14
	La gestion du risque de durabilité au cœur de nos processus.....	21
	Gestion des incidences négatives ou les conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société.....	22
	Les exclusions pratiquées par DNCA Finance.....	24
	Focus : le label « Towards Sustainability » de FebelFin.....	26
	Dialogue, vote et engagement.....	28
<b>5</b>	<b>Les moyens de la politique investissement responsable.....</b>	<b>31</b>
	Une gouvernance ESG spécifique, intégrée à la gouvernance de la société de gestion.....	31
	Le contrôle des Risques, acteur de la Politique Investissement Responsable.....	33
	Les effectifs dédiés à l'investissement responsable.....	35
	Les données nécessaires à l'analyse et à l'investissement responsable.....	36
<b>6</b>	<b>Notre gamme de fonds.....</b>	<b>37</b>
	Une approche diversifiée, des gammes de fonds différenciées.....	37
	La gamme de fonds/compartiments BEYOND.....	39
	La gamme de fonds/compartiments ISR Responsable.....	39
<b>7</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>41</b>
	a) Communication.....	41
	b) Référentiel « Transition Durable » et articulation avec les Objectifs de Développement Durable.....	43
	c) Illustration du processus de gestion d'un fonds ISR Beyond : DNCA Invest Beyond Semperosa.....	44
	d) Illustration du processus de gestion d'un fonds ISR Responsable : DNCA Invest SRI Europe Growth.....	47

La Politique investissement responsable détaille la façon dont DNCA Finance met en œuvre son engagement à agir en gestionnaire d'actifs responsable dans ses investissements et ses opérations.

Une présentation plus détaillée des différents sujets abordés dans cette politique figure dans les documents suivants :

- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique environnementale
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote
- Code de transparence
- Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

L'ensemble de ces documents sont publiés sur le site Internet de DNCA Finance.

### **Les encours ISR chez DNCA Finance**

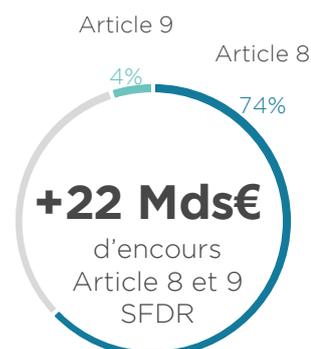
#### **LABÉLISÉS ISR**



#### **REPORTING SFDR**



#### **ARTICLE 8 ET 9**



Source : DNCA Finance au 30/06/2022. Les données peuvent évoluer dans le temps.

# 1 LES ENJEUX DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE AUJOURD'HUI

La conviction de DNCA Finance repose sur une **perspective à long terme du financement de l'économie**. En tant que gérant d'actifs responsable, son rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain. DNCA Finance est convaincue que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur leadership.

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance a la conviction que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) doivent être intégrés au cœur de la gestion financière : d'une part, ces facteurs peuvent avoir un **impact significatif sur la performance financière**, d'autre part, et de façon croissante, la responsabilité des investisseurs sur les **conséquences de leurs décisions sur l'environnement et la société** est soulignée ; cette dernière s'inscrit naturellement dans la contribution du monde de la finance aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies<sup>1</sup>.

La maîtrise de la donnée est désormais un enjeu clef de l'industrie des services financiers. Fragmentées. De qualité variable et parfois en nombre très insuffisant, les données extra-financières font l'objet d'une grande attention de la part des instances européennes et des acteurs de marché.

Ainsi l'Union Européenne met en place des standards de communication d'information extra-financière concernant les investisseurs (SFDR<sup>2</sup>), et, en parallèle, des standards de communication concernant les entreprises (CSRD<sup>3</sup>). Au niveau international, à l'instar des normes IFRS pour la comptabilité financière des entreprises, des normes extra-financières ISSB<sup>4</sup> sont en préparation.

Enfin, la course à la comparabilité voit son horizon s'éclaircir avec certains critères prochainement harmonisés. La Taxonomie Européenne en effet permettra à partir de 2023 d'avoir des données comparables entre entreprises puis à l'échelle consolidée pour un produit financier. Nous parlons ici d'une seule mesure, le chiffre d'affaires « vert » (activité économique durable sur le plan environnemental, ou Taxonomy-aligned).

La généralisation de ces mesures réglementaires vers d'autres points de données rend ainsi la gestion des bases de données cruciale pour les prochaines années. Au sein des sociétés de gestion, la « data science » est incontournable. Elle nécessite des moyens humains et financiers sans précédent. Elle permettra d'assurer une gestion responsable pertinente, mesurable et vérifiable.

---

<sup>1</sup> Les Objectifs de Développement Durable, adoptés en 2015 par les Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir.

<sup>2</sup> Particulièrement structurant, le Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) publié en 2019 par la Commission Européenne et entré en vigueur en mars 2021 vise à fournir un standard de transparence supranational à travers la publication d'informations sur la durabilité des produits financiers.

<sup>3</sup> En septembre 2020, la Commission européenne a renforcé les exigences de transparence extra-financière pour les entreprises, annoncé sa volonté de créer une plateforme à l'échelle de l'Union Européenne permettant aux investisseurs d'accéder en continu aux informations financières et aux informations en matière de durabilité des entreprises. Le point d'accès unique européen (ou ESAP, en anglais European Single Access Point) apparaît comme l'initiative la plus forte des pouvoirs publics européens en matière de services financiers. Elle répond notamment au respect des engagements climatiques auxquels l'Union s'est astreinte dans le cadre notamment du Green Deal.

<sup>4</sup> International Sustainability Standards Board (ISSB) : référentiel de normes extra-financières promues par l'IFRS Foundation.

## 2 PRINCIPES FONDAMENTAUX : INVESTISSEMENT A LONG TERME ET INTEGRATION DES ENJEUX ESG

### Nos valeurs

DNCA Finance est une société de gestion créée en 2000 par des spécialistes d'une approche patrimoniale de la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels. Au fil des années, les fondateurs ont rassemblé une équipe de gérants expérimentés et reconnus pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante, centrée autour d'une gestion de conviction. Nos choix d'investissement sont le résultat d'une analyse fondamentale approfondie des entreprises. Avant d'investir, nous étudions une valeur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris.

Naturellement, nos analyses et le dialogue continu que nous entretenons avec les entreprises, sont empreints d'enjeux environnementaux et sociétaux. Nos investissements sont résolument tournés vers une **performance de long terme qui intègre l'ensemble des risques et des enjeux auxquels font face les entreprises**. C'est ainsi que la gouvernance a toujours été un critère décisif alors qu'il est impensable aujourd'hui d'investir dans une entreprise sans s'assurer de la qualité de ses dirigeants, de l'indépendance de ses organes de contrôle ou encore du respect de ses actionnaires minoritaires. Progressivement, l'intégration d'enjeux sociaux et environnementaux s'est imposée dans nos démarches, convaincus de leur pertinence pour poursuivre notre métier : sélectionner les gagnants de demain.

### Nos convictions

S'il y a une question à laquelle les dix dernières années ont répondu, c'est celle de la **création de valeur due à l'intégration des critères ESG dans la gestion des produits financiers** ; ou plutôt la non-destruction de valeur. Alors que la théorie financière classique illustre que la diminution d'un univers d'investissement - en excluant des entreprises ayant des comportements controversés - diminue la diversification et interdit certaines opportunités, entraînant une moindre capacité à performer, depuis une dizaine d'années plusieurs études ont démontré qu'il n'existait aucune différence significative de performance financière entre les fonds ISR et les fonds traditionnels.

Au contraire, l'intégration des critères ESG permet une meilleure compréhension des sociétés et de leurs activités, diminue la volatilité, et constitue ainsi un bon moyen d'identifier des facteurs de risques qui ne sont pas pris en compte dans une analyse financière classique : (fraudes, manipulations comptables, dénonciation de pratiques discriminatoires voire illégales, pollutions volontaires, cyber-attaques...). En somme, le débat sur la performance des fonds Investissement Responsable n'en est plus un.

Non seulement l'analyse ESG permet de limiter les « mauvais risques », mais elle permet aussi d'identifier les opportunités : ceci s'est encore accéléré depuis 2018 par l'accroissement de la régulation et de la pression de la société civile vers les entreprises adressant les enjeux du développement durable à travers leurs activités (efficacité énergétique, énergies renouvelables, nouvelles technologies, santé, éco-conception, recyclage, alimentation saine...).

### Les 3P de DNCA Finance : Patience, Prudence et Persévérance

Dès sa fondation, DNCA Finance a adopté une philosophie fondée sur les **3P : Patience, Prudence et Persévérance**. Ces trois mots clés, qui traduisent une volonté d'aligner le savoir-faire de la société sur une gestion de **long terme, patrimoniale**, appuyée sur des **convictions solides**, et toujours dans l'intérêt des clients, trouvent également un écho fort dans le déploiement de la démarche ESG de DNCA.

**Patience :** Si, face à l'urgence des enjeux ESG, et notamment climatiques, il peut paraître déplacé d'évoquer les vertus de la patience, cette notion nous semble néanmoins cruciale pour ne pas confondre bonne volonté et faisabilité. En effet, dans un environnement en perpétuelle évolution, marqué à la fois par un cadre réglementaire qui se formalise très vite, plus vite que la réalité du marché, et en parallèle par la lenteur dans l'adoption d'un cadre homogène et standardisé pour les données extra-financières, il nous semble indispensable d'inscrire notre démarche dans le temps long.

**Prudence :** Cette patience s'accompagne également d'une volonté de prudence de notre part. Ainsi, notre conviction est que la course à l'image et la communication outrancière qui accompagnent l'engouement autour de l'investissement responsable font peser des risques réels pour les sociétés de gestion et les produits qu'elle commercialisent. Face à la multiplication des fonds déclarés Article 9, DNCA a ainsi souhaité rester sur une approche exigeante de la classification SFDR en ne déclarant Article 9 que les fonds poursuivant un objectif clair de développement durable avec un degré élevé des investissements durables en portefeuille.

**Persévérance :** Enfin, notre conviction forte dans la pertinence de notre approche constitue la meilleure illustration possible de cette notion de persévérance. En effet, dès 2018, DNCA a fait le choix fort de s'appuyer sur un modèle interne, ABA, avec pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction, les informations émanant des entreprises constituant la majeure partie des données utilisées. Sur le temps long, nous avons ainsi la conviction que notre modèle, où la donnée est maîtrisée et intégrée dans une grille d'analyse propriétaire, est un gage de valeur ajoutée pour nos investissements.

## Les fondamentaux de notre philosophie d'Investisseur Responsable

Notre ambition est d'offrir une démarche différenciante et innovante qui évolue au rythme des nouveaux enjeux à intégrer. À ce titre, notre philosophie d'Investisseur Responsable distingue deux concepts : le Risque de Responsabilité et la Transition Économique Durable. L'évaluation de ces deux dimensions s'appuie sur une analyse approfondie des tendances économiques et sociales mais également sur une expertise reconnue dans le domaine de l'investissement responsable.

DNCA Finance a développé une approche unique, appuyée sur l'outil propriétaire de notation ABA (Above and Beyond Analysis). En effet l'analyse ESG de DNCA Finance couvre de façon parallèle l'ensemble des aspects de l'investissement responsable, dont le « **Risque de Responsabilité** » des entreprises et des organisations et leur contribution à la « **Transition Économique Durable** ». La méthodologie ABA est développée au chapitre *Notre modèle d'analyse propriétaire ESG*.

### *Évaluer le Risque de Responsabilité des entreprises*

L'évolution de certains indicateurs offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers. Une hausse anormale du turnover, des accidents du travail ou encore de l'absentéisme peut témoigner d'un mal-être dans l'entreprise ou encore d'un climat social dégradé qui aura un impact sur la compétitivité et la performance économique (1% d'absentéisme représente 1% de coût de masse salariale supplémentaire).

Dans ce contexte, nous considérons l'analyse du **Risque de Responsabilité** des entreprises non plus comme une opportunité d'investissement mais comme un formidable vivier d'informations pour évaluer les risques auxquels les entreprises font face, notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

### Identifier les opportunités d'investissement durable

Notre conviction repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie. En tant que gérant d'actifs responsable notre rôle est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain, notamment les enjeux correspondant aux Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que la capacité de ces acteurs à anticiper leur marché est cruciale pour conquérir ou maintenir leur leadership. C'est ainsi qu'en identifiant l'exposition à la **transition économique durable** des entreprises, nous visons à construire une surperformance robuste de nos portefeuilles.

### Les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies



La transition économique durable est avant tout source d'opportunités d'investissement. Notre travail est d'identifier les thématiques pertinentes pour la transition économique durable et par déclinaison de sélectionner les entreprises qui y contribuent. Notre modèle d'analyse propriétaire présenté dans la partie "Notre modèle d'analyse propriétaire ESG" en page 14 du présent document décline cinq axes majeurs de la transition durable et leurs thématiques matérielles.

### Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société

DNCA Finance a entamé une stratégie de gestion de limitation des incidences négatives sur l'environnement et la société, en lien avec la contribution aux Objectifs de Développement Durable.

Cette stratégie se décline d'une part sur l'ensemble de la société de gestion (application de la politique d'exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels et Trajectoire Climat), d'autre part de façon plus précise sur certains fonds spécialisés.

## Une politique Investissement Responsable qui intègre les deux axes de la « double matérialité »

Les deux aspects de l'investissement responsable (impact sur la performance financière et conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société) constituent ce qu'on nomme désormais « **la double matérialité** » : la gestion des risques (financiers) en matière de durabilité (décrite dans notre document « [Politique de gestion des risques en matière de durabilité](#) ») et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité (voir notre document « [Politique de gestion des incidences négatives](#) »).

Cette dualité, est notamment illustrée dans notre [Politique Environnementale](#), en analysant à la fois comment les **entreprises et les organisations peuvent être fragilisées** (impact du réchauffement climatique, dépendance à un écosystème...) et comment DNCA Finance peut **limiter les impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur l'environnement** et contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux (Accord de Paris sur la limitation de la hausse de la température, Convention pour la Diversité Biologique).



### La Politique Environnementale et les engagements de DNCA Finance

DNCA Finance met un accent particulier sur la prise en compte des enjeux environnementaux, dont le climat et l'érosion de la biodiversité, que ce soit dans l'analyse des risques du portefeuille comme dans celle des impacts que celui-ci peut générer. En particulier, dans le cadre de la « Trajectoire Climat des Portefeuilles », DNCA Finance s'est engagée dans une démarche progressive de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) et d'alignement avec l'Accord de Paris pour la limitation du réchauffement climatique. Les émissions de GES, incidence négative majeure des portefeuilles financiers, sont ainsi les incidences négatives sur lesquelles DNCA Finance concentre sa vigilance.

La Politique Environnementale fait l'objet d'un document dédié sur notre site internet. DNCA Finance a également détaillé dans son Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, publié en juin 2022, comment les enjeux liés à la biodiversité sont pris en compte dans sa politique d'investissement.

## *Alignement 2° et Accord de Paris*

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris<sup>5</sup> met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement « bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privé et public. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. »

## *Alignement avec les Objectifs Internationaux de la Convention sur la Diversité Biologique*

La dixième Conférence des Parties (COP10) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui s'est déroulée à Nagoya (Japon) en 2010, a abouti à un « plan stratégique pour la diversité biologique pour la planète », incluant les 20 objectifs d'Aichi<sup>6</sup> pour la biodiversité, détaillés et quantifiés, pour la période 2011-2020. Ces 20 objectifs ont été approuvés par les 120 ministres et chefs de délégation présents à Nagoya. Ces objectifs sont en cours de révision par la COP15, prévue en décembre 2022 à Montréal (Canada).

## *Risques climatiques*

Le changement climatique a un impact sur la performance financière des émetteurs et, par conséquent, sur le profil risque-rendement des titres qu'ils émettent. Les risques climatiques sont généralement classés en deux catégories :

- Les risques physiques : risques associés aux impacts physiques du changement climatique sur les activités des émetteurs résultant par exemple de températures extrêmes, d'inondations, de tempêtes ou de feux de forêt
- Les risques de transition : risques associés à la transition vers une économie à faible émission de carbone, par exemple : les changements de politique, de technologie ou d'offre et de demande dans certains secteurs

## *Risques liés à l'érosion de la biodiversité*

De la même manière, l'érosion de la biodiversité peut être source de pertes économiques et financières potentielles pour les émetteurs. Toutefois, les moyens d'analyse, les technologies et les données sont encore très peu disponibles et matures.

Dans le cas de la perte de biodiversité, on distingue, comme pour le climat, deux types de risques : risques physiques et risques de transition. Ces risques sont décrits ainsi par la TNFD (Task-force on Nature-related Financial Disclosure) : comme l'« **ensemble des risques et opportunités financiers pour l'organisation résultant des impacts sur la nature et/ou des relations de dépendance vis-à-vis de la nature** »<sup>7</sup>.

---

5 <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

6 <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf>

7 Source : « Proposition de portée technique - Recommandations pour le TNFD », TNFD

## La Stratégie Climat de DNCA Finance

DNCA s'est engagé<sup>8</sup> dès 2021 dans sa « **Trajectoire Climat** » à atteindre les objectifs suivants :

- **Objectif à court terme (2021-2022)**
  - Amélioration de la couverture de données
  - Amélioration de l'analyse de température en y incluant une comparaison avec les émissions absolues de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité carbone et l'évolution entre 2020 et 2021
  - Dialogue avec les 10 entreprises les plus « mauvais contributeurs »<sup>9</sup> en termes d'évaluation de la température induite
  - Dialogue avec les 10 entreprises sans objectif climat<sup>10</sup> et représentant la plus grande exposition en termes d'actifs sous gestion
  - Soutien des résolutions sur le climat
  - Mise en place d'outils de gestion pour atteindre les objectifs à moyen terme
- **Ambitions à moyen terme (2025-2030)**
  - Diminution de l'indice de température moyen des portefeuilles de DNCA Finance (par rapport au 31/12/20)
  - Réduction de l'intensité moyenne en carbone des portefeuilles de DNCA Finance (par rapport au 31/12/20)
  - Diminution de la part des fonds qui ne sont pas alignés sur une température de 2°
- **Ambitions à long terme**
  - 100% des titres du portefeuille devraient avoir un alignement validé 2°<sup>11</sup>
  - 100% des fonds devraient être alignés sur la température de 2°
  - Alignement avec les objectifs de la Commission Européenne

Ces ambitions ne sont volontairement pas chiffrées. Il est, en effet, difficile de s'engager, sans courir de risques réputationnels lourds sur des ambitions dont nous ne maîtrisons pas l'un des indicateurs principaux, la donnée. Nous ne souhaitons pas opposer l'urgence de la situation et la patience inhérente à la discipline.

En 2022, DNCA Finance renforce sa stratégie climat par une **exclusion progressive des entreprises impliquées dans la production et l'utilisation de charbon thermique ainsi que dans les hydrocarbures non conventionnels**<sup>12</sup>

Cette nouvelle exclusion est détaillée au chapitre *Les exclusions pratiquées par DNCA Finance*.

Par ailleurs DNCA Finance analyse à partir de préciser depuis quand 2022 les risques physiques et de transition sur l'ensemble des titres en portefeuille ; l'analyse de ces risques fait partie de la gestion des risques en matière de durabilité.

8 DNCA Finance : « Trajectoire Climat » <https://www.dnca-investments.com/actualites/2021-07-19-dnca-finance-publie-un-reporting-complet-sur-sa-trajectoire-climatique>

9 DNCA effectue une attribution de performance climat ; les « mauvais contributeurs » combinent une température induite élevée et un poids important dans le portefeuille global de DNCA

10 Ce sont les 10 sociétés au poids le plus important dans le portefeuille global de DNCA avec une transparence nulle sur la stratégie et les objectifs climatiques

11 L'alignement 2° est réalisé par CDP ou par SBTi (Sciences Based Target Initiatives). DNCA souhaite utiliser une phase d'observation et d'analyse de ces deux méthodologies

12 Le pétrole et le gaz non conventionnels sont dérivés des sables bitumeux, de l'énergie de schiste et des forages en Arctique

## 3 CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Notre participation aux réflexions et actions de place

En 2017, DNCA Finance a signé les **Principes pour l'Investissement Responsable** des Nations Unies (UNPRI) pour apporter un cadre structurant à la démarche et participer aux débats de place en tant qu'investisseur actif de long terme.

Notre volonté est de participer à l'ensemble des initiatives et évènements de place permettant une diffusion pertinente de l'investissement responsable (grand public, institutionnel ou entreprise) et une contribution aux enjeux des régulations (consultation des pouvoirs publics notamment). Nous souhaitons également permettre à la recherche académique d'évoluer sur ces sujets, et toute action positive dans ce sens sera soutenue.

De même DNCA Finance apporte une attention particulière aux labels d'État française, ISR et Greenfin, ainsi que le label belge délivré par Ethibel dans leur forme actuelle et entend participer à leur évolution.

Par ailleurs, DNCA Finance est membre de la Commission Investissement Responsable de l'AFG et participe au groupe de travail sur la consultation européenne sur les initiatives sur la finance durable. Toujours dans ce cadre, DNCA Finance adhère au code de transparence AFG-FIR-Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public.

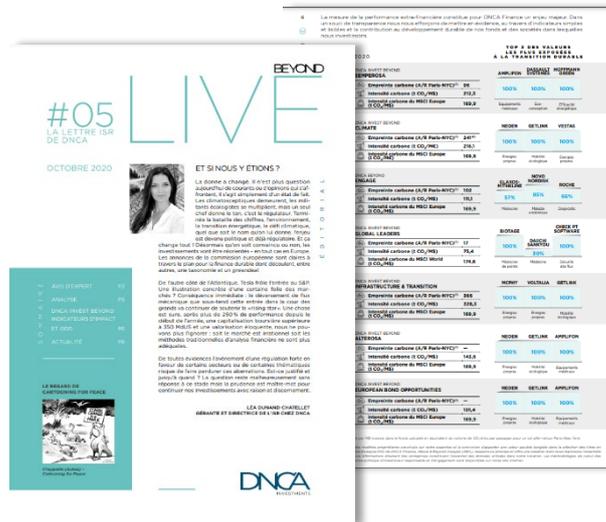
#### Adhésion, codes et initiatives ISR

Initiatives	Date d'adhésion	Principales missions
Principles for Responsible Investments 	2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires</li> </ul>
Carbon Disclosure Project 	2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises</li> <li>Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les gens et la planète à long terme</li> </ul>
Climate 100+ 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires</li> </ul>
TCFD 	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs</li> </ul>
AFG / Commission Finance durable 	2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable</li> <li>Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges</li> <li>Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC</li> <li>Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon</li> <li>Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies non conventionnelles et l'investissement à impact</li> </ul>

## Partager nos convictions

DNCA Finance souhaite partager ses convictions d'investisseur responsable avec ses parties prenantes et nourrir la réflexion collective.

Pour cela, DNCA Finance participe à des articles et interviews publiés dans la presse spécialisée (TV et magazines), et propose une lettre ISR reprenant des informations liées aux thématiques d'investissement, des interviews d'experts ou de dirigeants d'entreprise ou encore un reporting détaillé de la gamme ISR Beyond.



DNCA Finance organise par ailleurs des conférences et des événements auxquels elle convie ses clients et publie de nombreux ouvrages de réflexions et de pédagogie.



- Club Climat : organisé sur une base semestrielle, cet événement, destiné aux clients et partenaires de DNCA, réunit gérants et experts autour de sujets en lien avec le changement climatique (exemple : Club Climat du 14/06/2022 sur le thème « Métaux & Mines : le pari de la transition énergétique »)
- Beyond Day : organisé sur une fréquence biennale, cet événement, destiné aux clients et partenaires de DNCA, a une vocation avant tout pédagogique de sensibilisation autour des grands enjeux de l'investissement responsable en réunissant experts et acteurs du développement durable.



L'ensemble de nos actions de communication est détaillé dans l'annexe *Communication*.

## 4 DECLINAISON DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Notre modèle d'analyse propriétaire ESG

#### *Emetteurs privés : le modèle ABA (Above and Beyond Analysis)*

Nous attachons une importance particulière à développer des modèles propriétaires construits sur notre expertise et la conviction d'apporter une valeur ajoutée tangible dans la sélection des titres en portefeuille. Le modèle d'analyse ESG de DNCA Finance respecte ce principe et a pour objectif d'offrir une notation dont nous maîtrisons l'ensemble de la construction.

Les informations émanant des entreprises constituent la majeure partie des données utilisées. Le dialogue avec les dirigeants et les visites de site renforcent notre compréhension et représentent une source inestimable de valeur ajoutée.

Notre modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse indépendants et complémentaires communs à l'ensemble des stratégies :



\*Objectifs de Développement Durable

L'objectif est de proposer une analyse détaillée apportant une valeur ajoutée à l'analyse financière traditionnelle. Cette analyse est réalisée exclusivement en interne par les équipes de DNCA Finance et s'appuie sur les données émanant des entreprises.

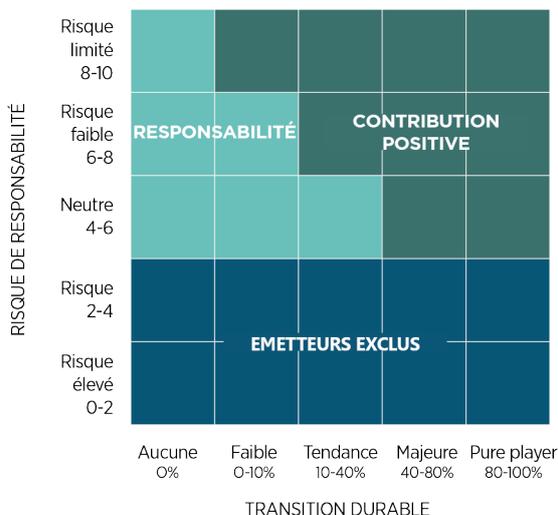
L'analyse ESG des valeurs est réalisée sous le contrôle par le pôle de gestion et d'expertise l'équipe Investissement Responsable. Elle passe en revue sur la base de l'outil ABA l'analyse du Risque de Responsabilité, l'analyse de la contribution à la Transition Durable, le suivi des controverses, du *newsflow* et les rencontres avec les dirigeants d'entreprise. L'analyse est réalisée exclusivement en interne et n'intègre aucune notation d'agences externes.

L'analyse ESG s'appuie également sur les données des prestataires externes choisis pour leur expertise spécifique, à la suite d'un important appel d'offres sur l'approvisionnement en données lancé fin 2021 (voir partie 5).

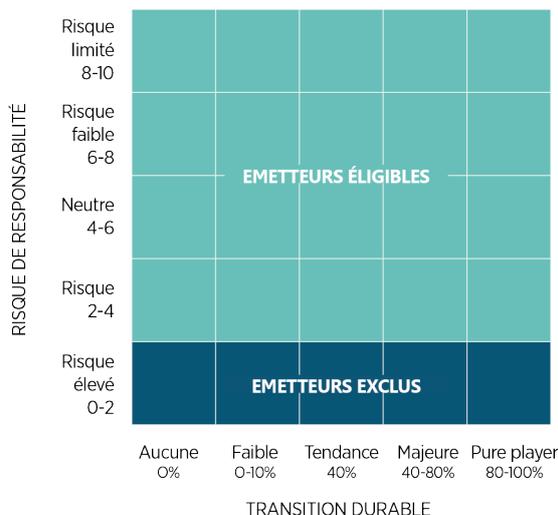
#### Synthèse

Notre modèle permet de mesurer à la fois les risques d'investissement issus de la note de Risque de Responsabilité, intégrant l'évaluation du risque de controverses, et les contributions positives grâce à l'évaluation de l'exposition à la Transition Durable. Les échanges et les informations concernant l'entreprise sont des éléments conservés dans le modèle et constituent notre historique de données. En combinant le Risque de Responsabilité et la Transition Durable, nous souhaitons cartographier les entreprises selon une approche risque/opportunité.

Univers éligible à la gamme ISR Beyond



Univers éligible à la gamme ISR Responsable



Pilier risque de responsabilité

L'une des sources de création de valeur financière est d'éviter les risques de responsabilité (réputation, controverses, opérations). L'évolution de ces indicateurs de risques offre une analyse complémentaire souvent non encore intégrée dans les états financiers, permettant d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

Ce pilier propose une note sur 10 et se décompose en 4 thèmes : la responsabilité actionariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociale et la responsabilité sociétale. Chaque thème est construit en tenant compte des enjeux les plus matériels pour les entreprises et le nombre de critères est volontairement restreint à 24.

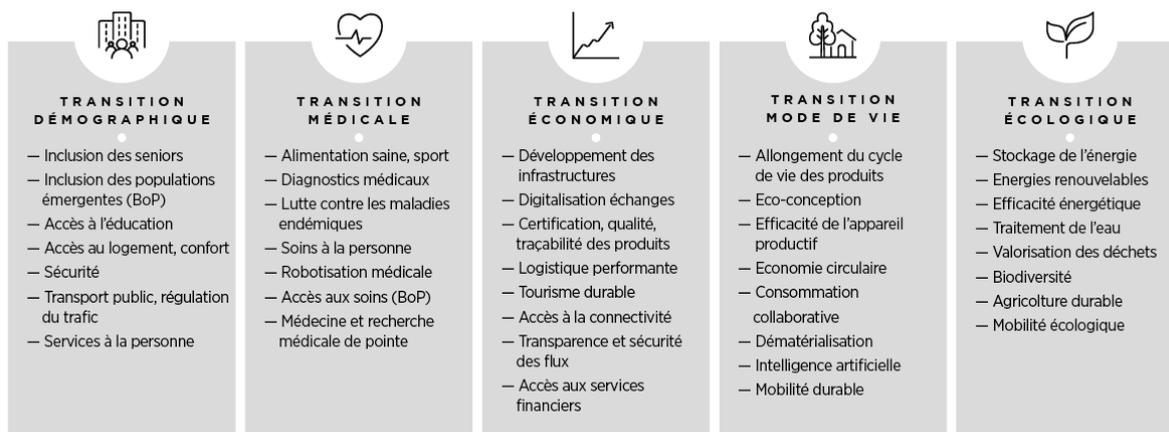
*Critères et piliers d'analyse de la responsabilité d'entreprise*



## Pilier transition durable

La seconde source « d'alpha » vient des investissements orientés vers les grandes tendances de long terme, naturellement en croissance. Analyser la transition économique durable permet de sélectionner des entreprises qui bénéficient de ces tendances. Cinq transitions macroéconomiques sont identifiées : démographie (inclusion des seniors, accès à l'éducation...), médecine (diagnostic, lutte contre les maladies endémiques...), économie (accès aux services financiers, digitalisation des échanges...), mode de vie (écoconception, consommation collaborative...) et écologie (traitement de l'eau, énergies renouvelables...).

### *Analyse de la Transition Durable à travers 5 piliers*



Sur cette base, le pilier Transition Durable offre une analyse des contributions positives d'une entreprise au travers de ses activités, produits et services, en identifiant si une entreprise contribue à la Transition Durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle proportion. Pour des raisons de transparence de l'information, à ce jour le critère d'exposition retenu est celui du chiffre d'affaires. Cependant, nous souhaitons évoluer à terme vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses en recherche et développement ou encore la part des produits.

Le niveau d'exposition s'échelonne de 0 à 100%, classant les entreprises en 5 catégories, et donne lieu à une évaluation sur le niveau de contribution positive à la Transition Durable, selon un référentiel « transition durable » propre à DNCA Finance (voir annexe *Référentiel « Transition Durable » et articulation avec les Objectifs de Développement Durable*). La répartition de l'univers est indépendante de notre évaluation.



L'analyse de l'exposition à chaque transition résulte des informations publiées par les entreprises. Nous ne réalisons pas d'estimation et en l'absence d'informations précises nous adressons une demande spécifique à l'entreprise.

### Pilier controverses

Ce pilier permet de suivre le niveau de controverse des entreprises en reprenant la typologie utilisée dans l'analyse de Risque de Responsabilité : controverses actionnariales, controverses environnementales, controverses sociales et controverses sociétales. Notre objectif est de mettre en adéquation les principes édictés par les entreprises et la réalité observée ainsi que de constituer une base d'alertes pour les gérants. Chaque controverse identifiée fait l'objet d'une analyse complète consignée dans notre outil propriétaire ABA. À l'issue de ce travail, nous distinguons les controverses selon leur niveau de gravité pour obtenir une notation agrégée.

Nous utilisons cette analyse comme un indicateur avancé lorsqu'elle est tangible et non comme un outil de sanction systématique. En effet, la dimension internationale des entreprises et la profusion des informations nous obligent dans chaque situation à distinguer des cas d'alertes isolées des alertes majeures. Pour autant, une succession de cas isolés peut par exemple témoigner d'une infraction généralisée à l'échelle de toute l'entreprise.

### Pilier dialogue et newsflow

Les échanges avec les dirigeants sont le cœur de notre métier de gérant. L'analyse extra-financière s'attache de la même manière à rencontrer le plus souvent possible les entreprises afin d'échanger sur les sujets de Responsabilité et de Transition Durable. Nous valorisons ce dialogue qui permet une meilleure compréhension de l'entreprise et de sa stratégie. C'est à ce titre que nous rencontrons les entreprises, soit sous la forme de tête à tête avec les dirigeants soit lors de visites de sites.

Un reporting précis de ces rencontres dédiées aux enjeux extra-financiers est renseigné par les gérants dans notre outil d'analyse ainsi que les informations importantes sur les entreprises (newsflow). Par ailleurs, nous appliquons une [politique d'engagement et de vote](#) propre à DNCA Finance lors des Assemblées Générales des entreprises.

### Pilier ODD

En 2015, les Etats-membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 Objectifs de Développement Durable. Les Objectifs de Développement Durable (ODD) répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés. Nous avons développé dans notre modèle d'analyse propriétaire ABA une section dédiée aux ODD afin de pouvoir adapter ces enjeux à la gestion d'actifs et en particulier aux entreprises. Dans ce pilier, le référentiel utilisé est directement celui des Objectifs de Développement Durable.

Le cas échéant, l'exposition et la contribution d'une entreprise à un ou plusieurs objectifs est renseigné dans notre outil.

Les piliers Contribution Positive/AIM<sup>13</sup> et Climat et sont quant à eux complémentaires et optionnels, dédiés aux stratégies à contribution positive.

---

<sup>13</sup> AIM : Analyse Additionalité, Intentionnalité, Mesurabilité



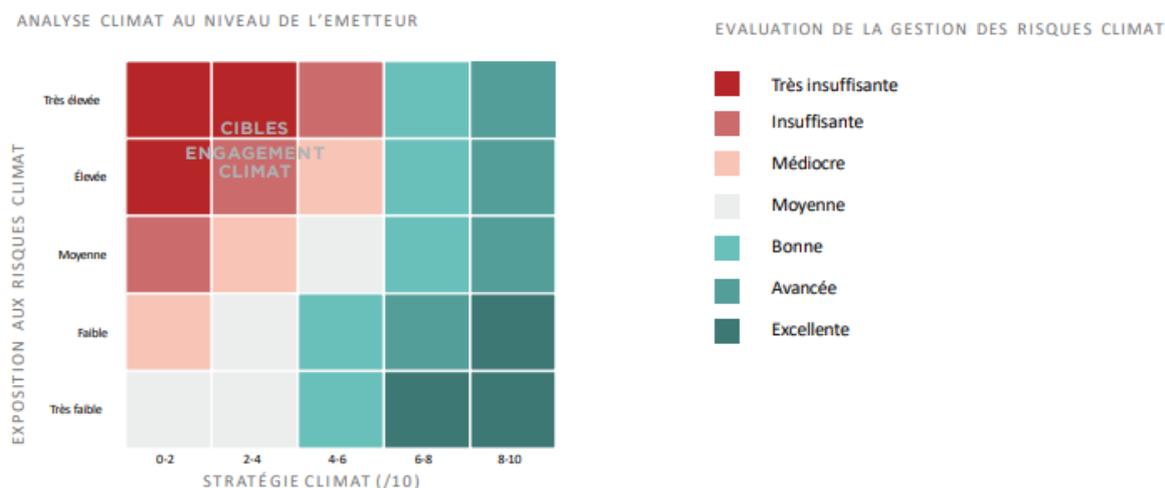
Pilier climat

**Analyse des risques de transition liés au changement climatique**

Notre approche repose sur une matrice qui combine une évaluation fine des risques climat auxquels chaque entreprise fait face avec une analyse de sa stratégie climat pour déterminer la qualité de sa gestion des risques climat.

- L'exposition aux risques de transition est déterminée pour chaque entreprise en fonction de son secteur et de son empreinte géographique. Nous suivons le même cadre d'analyse que celui présenté dans la TCFD, avec une évaluation des risques politiques et de régulation, des risques technologiques, des risques de marché et des risques de réputation. Le niveau de risque ainsi évalué va de « Très faible » à « Très élevé ».
- L'évaluation de la stratégie climat de l'entreprise est un des 24 critères renseignés dans l'analyse du Risque de Responsabilité, critère intitulé « Politique climat et énergétique ». Nous évaluons ainsi la qualité de la politique climat, la pertinence des actions mises en place, ainsi que les résultats obtenus pour obtenir une note sur 10.

**Modèle propriétaire d'analyse Climat**



Cette évaluation nous permet de déterminer quelles entreprises ont une gestion adéquate de leurs risques climat et lesquelles sont à risque ; les plus à risques (combinant une forte exposition et une stratégie climat insuffisante) seront ciblées dans notre politique d'engagement.

Les entreprises qui ont une gestion « insuffisante » ou « très insuffisante » sont exclues des fonds ISR ayant une philosophie de gestion liée au climat (DNCA INVEST BEYOND Climate).

**Notation Transition/Contribution**

La sélection des entreprises en portefeuille s'appuie sur une analyse fondamentale de l'activité, du modèle économique et de la stratégie de chaque entreprise considérée afin de déterminer le niveau d'alignement

avec un scénario en ligne avec l'Accord de Paris. Cette analyse nous permet pour chaque entreprise de déterminer si sa trajectoire de décarbonation est compatible avec les objectifs internationaux (analyse de la Transition) et si l'entreprise contribue à la décarbonation d'autres entreprises et secteurs via ses produits et services (analyse de la Contribution).

Cette double analyse se traduit pour chaque entreprise par une note climat Transition / Contribution, avec pour chacun des 2 aspects une gradation - / = / +. Seules les entreprises qui ont une note de Transition = ou + sont éligibles au fonds Climat (DNCA INVEST BEYOND Climate). Les entreprises apportant une contribution positive (C+) sont favorisées.

***Pilier Contribution Positive : AIM (Additionnalité, Intentionnalité, Mesurabilité)***

Le pilier Contribution Positive a pour objectif de mesurer précisément et au cas par cas les contributions positives d'une entreprise sur des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux précis. Cette partie du modèle s'appuie sur les données des entreprises exclusivement et recense les indicateurs pertinents au regard de chaque activité et chaque acteur. Notre méthodologie, AIM, repose sur trois principes inhérents à l'analyse de contribution positive : l'additionalité des produits et services offerts, l'intentionnalité de l'entreprise et la mesurabilité de la contribution. La notion de contribution positive complète l'analyse ESG classique en offrant des indicateurs de reportings objectifs et quantifiables.

Chaque entreprise se voit attribuer un score AIM selon l'échelle suivante :



***Emetteurs publics/Etats : critères d'analyse ESG spécifiques***



**Environnement**



**Social**



**Sociétal**



**Gouvernance**

Au sein de notre outil propriétaire ABA, l'analyse ESG des Etats/émetteurs publics se décompose en :

- Une analyse des 4 piliers Environnement, Gouvernance, Social & Sociétal ;
- Une analyse Climat ;

Nous attachons une importance particulière à l'utilisation de données homogènes et fiables. Ainsi, notre modèle d'évaluation des enjeux ESG pour les émetteurs publics s'appuie sur un ensemble d'indicateurs choisis au sein de la base ISS Country Ratings et testés pour leur pertinence statistique. Ces indicateurs font l'objet d'un retraitement propriétaire pour calculer notre note propriétaire au niveau des Etats.

Analyse environnementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources naturelles (usage des sols, eau renouvelable, eau potable, gestion des forêts...)</li> <li>• Changement climatique (alignement accords de Paris, émissions de GES, rejets de particules fines...)</li> <li>• Energie (réserves d'énergie primaire, mix énergétique, consommation d'énergie par ménage...)</li> <li>• Agriculture (part consacrée à l'agriculture soutenable, utilisation des OGM, production de viande...)</li> <li>• Mobilité (Consommation d'énergie par les transports, mode de transport fret vs passagers...)</li> <li>• Gestion des déchets et recyclage (rejets d'eau fraîche, production de déchets et part recyclée...)</li> </ul>
Analyse gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat de droit et respect des libertés (indépendance et efficience de la justice, état de droit, respect des droits fondamentaux, des droits de l'Homme...)</li> <li>• Qualité des institutions et du cadre réglementaire (qualité des organes de gouvernement, qualité de la réglementation...)</li> <li>• Vie démocratique (vitalité politique, système électoral, niveau de démocratie, stabilité politique...)</li> <li>• Statut militaire et défense (dépenses militaires en pourcentage du PIB, implication dans des conflits...)</li> </ul>
Analyse sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi (taux de chômage, taux de chômage de long terme, taux d'emploi 15-64 ans...)</li> <li>• Santé (espérance de vie, dépenses de santé, accès aux services médicaux...)</li> <li>• Education et formation (dépenses dans l'éducation en pourcentage du PIB, ratio élèves/enseignants au primaire, taux accès à l'éducation secondaire...)</li> </ul>
Analyse sociétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inégalités (répartition des revenus, taux de pauvreté, indice de GINI...)</li> <li>• Conditions de vie, libertés et respect des droits fondamentaux (non-discrimination, droit d'association, travail des enfants, travail forcé...)</li> </ul>
Analyse Climat	<p>Le profil Climat d'un émetteur public fait l'objet d'une analyse séparée au sein de notre outil propriétaire et se décompose en 4 grands critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mix énergétique (sources fossiles, renouvelables, total approvisionnement en énergie...)</li> <li>• Evolution du mix énergétique sur 5 ans (énergies fossiles, nucléaire, renouvelables...)</li> <li>• Intensité carbone (émissions totales, part des émissions mondiales, intensité...)</li> <li>• Réserves (charbon, gaz, pétrole et part des réserves mondiales...)</li> </ul>

### Notation pays

Au sein des 5 grands piliers d'analyse décrits ci-dessus, 86 indicateurs clefs font l'objet d'une notation sur 10., résultat de la moyenne pondérée des indicateurs.

Une notation finale ESG pour chaque pays est attribuée de 0 à 10, en équipondérant les 5 grands piliers d'analyse.

Enfin, un certain nombre de controverses considérées comme graves au niveau des pays sont répertoriées (respect des droits humains, discrimination, respect de la liberté d'association, de la liberté de la presse...). Le fait pour un Etat de contrevenir à un ou plusieurs de ces sujets de controverses se traduit par un malus appliqué au pilier concerné.

## **La gestion du risque de durabilité au cœur de nos processus**

La gestion des risques en matière de durabilité de DNCA Finance repose sur l'analyse des différents risques (environnementaux, sociaux et de gouvernance) composant le « Risque de Responsabilité » évalué par ABA, auquel s'ajoutent l'analyse du risque climatique (risques physiques et de transition liés au changement climatique) et l'analyse des risques liés à la perte de biodiversité.

La gestion du risque en matière de durabilité est détaillée dans le document « Politique de gestion du risque en matière de durabilité » sur notre site internet.

### *Les indicateurs du risque de durabilité*

DNCA Finance a choisi de retenir plusieurs types d'indicateurs pour mesurer et gérer les risques en matière de durabilité, dont les principaux sont :

- Notations issues d'ABA
- Controverses suivies par ABA (émetteurs privés), ou issues d'ISS
- Indicateurs de risque financier lié au climat (VAR Climat) et à la biodiversité
- Données brutes (exposition aux énergies fossiles, expositions sectorielles, etc.)

### *L'utilisation des indicateurs et le dispositif d'alerte*

DNCA Finance a prévu de créer des tableaux de bord reprenant les expositions des portefeuilles aux indicateurs sélectionnés, actualisés régulièrement et utilisés par l'ensemble des gérants.

DNCA Finance a programmé le développement d'un dispositif d'alertes reposant sur le comportement des indicateurs ESG (début du chantier prévu d'ici la fin d'année 2022). Ces alertes, dont le seuil de déclenchement et le type dépendent de la stratégie du portefeuille, pourront s'appuyer par exemple sur :

- La variation de la note « Risque de responsabilité » et/ou franchissement d'un certain seuil (en fonction des stratégies de gestion)
- La variation d'indicateurs en amont, identifiés comme matériels selon les secteurs (exemple : variation d'émissions de GES pour des secteurs très carbo-intensifs)
- L'apparition de controverses, graduées selon leur gravité et leur fréquence
- La variation de la VAR Climat et/ou franchissement de limites de VAR Climat (en fonction des stratégies de gestion)

En fonction de l'évolution des expositions et des alertes, les gérants pourront être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante, selon les stratégies de gestion :

- Revoir les hypothèses du cas d'investissement
- Entamer ou accélérer un processus d'engagement
- Alléger, désinvestir totalement ou renforcer la position
- Mettre le titre sous surveillance le cas échéant

### *Constitution d'une liste « worst offenders »*

DNCA Finance a mis en place une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale, ou en violation grave de l'un des principes du Pacte Global des Nations Unies. Cette liste est établie à partir de **controverses majeures**, après analyse des membres de l'équipe ISR, et avec validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

Un émetteur inscrit sur cette liste « worst offenders » ne peut plus être détenu dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance : l'investissement n'est pas autorisé (contrainte pré-trade bloquante dans l'outil de passage d'ordres), et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

### *Intégration du risque de durabilité dans le dispositif de contrôle des risques de DNCA Finance*

DNCA Finance intègre les principaux risques de durabilité dans son dispositif de contrôle des risques financiers.

Le suivi de ces risques est intégré dans le dispositif global de contrôle des risques de DNCA Finance ; dans ce cadre, des tableaux de bord seront présentés au Comité des Risques.

En fonction des stratégies de gestion et des engagements des différents portefeuilles, des limites sur des indicateurs ESG sont progressivement mises en place dans les prospectus, la politique d'exclusion et dans le dispositif de limites internes :

- Note minimale « Risque de responsabilité » (déjà effectif)
- Exposition maximale à certains secteurs (déjà effectif)
- Limite de VAR Climat (à venir)

Conformément aux procédures internes de DNCA Finance encadrant le suivi des contraintes (réglementaires et statutaires) et le suivi des limites internes, un seuil d'alerte peut être défini afin d'anticiper le risque de dépassement de la limite, afin de permettre au gérant d'ajuster et d'anticiper l'évolution du portefeuille

Par ailleurs, le contrôle des risques veille en second niveau à l'application de la liste « worst offenders », le Middle-Office réalisant le premier niveau du contrôle.

## **Gestion des incidences négatives ou les conséquences des décisions d'investissement sur l'environnement et la société**

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont les conséquences des décisions d'investissement sur les « facteurs de durabilité ». Selon le règlement SFDR, les facteurs de durabilité sont les « *questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption* » (article 2 du règlement).

La gestion des incidences négatives de DNCA Finance est décrite dans le document « Politique de gestion des incidences négatives » sur notre site internet.

L'analyse des incidences négatives de DNCA Finance s'appuie sur trois principes :

- Le respect des grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (lignes directrices fixées par l'ONU, l'OIT et l'OCDE) lors de la sélection des émetteurs
- La contribution à l'atteinte de Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- La contribution aux transitions énergétique, écologique et sociale, notamment l'Accord de Paris sur le climat et les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique

### *Objectifs de limitation des incidences négatives*

DNCA Finance a fixé des objectifs de limitation d'incidences négatives à deux niveaux :

- Objectifs pour l'ensemble de la société de gestion
- Objectifs pour certains fonds spécialisés

#### Objectifs pour l'ensemble de la société de gestion

Ces objectifs seront définis précisément par le Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID), en lien avec le CODIR et le Conseil de Surveillance. Ils seront ensuite déclinés, stratégie par stratégie de gestion, au niveau des OPC, sous la responsabilité du Directeur de la Gestion et du Comité Investissement Durable (Comité ID).

La Politique Environnementale de DNCA Finance décrit ces objectifs et ambitions à moyen et long terme, notamment sur la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la température implicite des portefeuilles.

#### Objectifs des fonds spécialisés

Certains fonds spécialisés ont des objectifs de limitation d'incidence négative supplémentaire ou plus précis. Les objectifs de ces fonds sont déterminés lors de leur création par l'équipe de gestion et le Comité Produits.

### *Gestion des incidences négatives et dispositif d'alertes*

DNCA Finance disposera d'un mécanisme de diligence raisonnable, qui consistera à :

- Identifier la nature des incidences négatives (impacts ESG) liées à ses activités d'investissement
- Evaluer et hiérarchiser (prioriser) les incidences négatives
- Piloter (prévenir, atténuer, faire cesser) certaines des incidences négatives
- Suivre la mise en œuvre des résultats (mesurer l'efficacité des actions)
- Ajuster la stratégie de gestion des incidences négatives si nécessaire

Les principes retenus par DNCA Finance sont :

- Le pilotage des incidences pour lesquelles DNCA Finance vise des objectifs quantitatifs (empreinte carbone et température induite des portefeuilles notamment, selon la Politique environnementale), ainsi que certains impacts identifiés comme cible dans la stratégie des fonds spécialisés
- La mesure en vue d'un pilotage d'indicateurs d'empreinte sur la biodiversité : gestion de l'eau et utilisation des terres
- La mesure des autres incidences négatives permettant une phase d'observation et d'appropriation, ainsi que de contrôle de la qualité des données utilisées

DNCA Finance a programmé le développement d'un dispositif d'alertes reposant sur le comportement des indicateurs d'incidences négatives pilotés (début du chantier prévu d'ici la fin d'année 2022) :

- Indicateurs d'émission carbone et température induite (ensemble des actifs gérés et maîtrisables), à partir d'un seuil (exemple : température induite du portefeuille supérieure à 2.5°)
- Incidences négatives ou indicateurs d'impact ciblés par les fonds spécialisés, à partir d'un certain seuil

En fonction de l'évolution de l'expositions et des alertes, les gérants peuvent être amenés à ajuster les décisions d'investissement de la façon suivante (selon les stratégies de gestion) :

- Réviser les raisons d'investissement
- Entamer ou accélérer un processus d'engagement
- Alléger, désinvestir totalement ou renforcer la position
- Mettre le titre sous surveillance le cas échéant

## **Les exclusions pratiquées par DNCA Finance**

Les politiques d'exclusion en vigueur chez DNCA sont validées et supervisées par le Comité Suivi Investissement Durable (Comité SID) dont le fonctionnement est présenté au chapitre *Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)*.

Les exclusions présentées ci-dessous sont détaillées dans la Politique d'exclusions sur notre site internet.

### *Exclusions générales à tous les fonds de DNCA Finance :*

#### Constitution d'une liste de « worst offenders »

DNCA Finance a mis en place à partir de quand une liste « worst offenders », constituée des émetteurs les plus à risque d'un point de vue responsabilité sociétale. Cette liste est établie à partir de controverses majeures (notamment violation majeure d'un des principes du Pacte Global des Nations Unies), après analyse des membres de l'équipe Investissement Responsable, et sur validation du Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID).

Les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, définis en 2000, sont considérés comme un ensemble de normes minimales que toutes les entreprises du monde entier doivent respecter afin de mener leurs activités de manière responsable et de limiter les impacts négatifs potentiels sur leurs parties prenantes. Ils sont divisés en 4 piliers : Droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption.

Un émetteur inscrit sur cette liste « worst offenders » ne peut plus être détenu dans les portefeuilles gérés par DNCA Finance : l'investissement n'est pas autorisé (contrainte pré-trade bloquante dans l'outil de passage d'ordres), et le titre est, le cas échéant, désinvesti le plus rapidement possible, en fonction des conditions de marché et dans l'intérêt des porteurs.

#### Exclusion de l'armement controversé

La pratique d'exclure de ses investissements les armements dits controversés est apparue dans les années 2000, notamment à la suite de la signature de la Convention d'Ottawa en 1997, qui vise à interdire l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel « MAP », ainsi qu'à celle du Traité d'Oslo en 2008 visant l'interdiction et l'élimination des bombes à sous-munitions « BASM ».

La France a transposé ces textes dans son droit national respectivement le 8 juillet 1998 et le 20 juillet 2010 ; le Luxembourg les a également transposés en date du 29 avril 1999 et du 4 juin 2009.

Les MAP et les BASM sont des armes qui peuvent atteindre les populations non concernées par les conflits. Le financement peut dès lors être assimilé à une incitation à produire ces armes. D'un régulateur à l'autre, le périmètre d'interdiction peut différer ; DNCA Finance suit les recommandations de l'AFG (voir ci-dessous).

DNCA Finance a par conséquent adopté une politique d'exclusion qui :

- Définit les critères retenus pour identifier les sociétés qu'elle désire exclure (i.e. types d'armes, niveau d'implication, etc.) ;
- Se base sur une liste de « sociétés exclues » établie à partir de données fournies par une agence extra-financière spécialisée dans le domaine de l'armement, à laquelle les critères définis par DNCA Finance sont appliqués conformément à la méthodologie décrite ci-après ;
- Définit le champ d'application ainsi que les points-clés de sa mise-en-œuvre.

#### Exclusion du charbon thermique et des hydrocarbures non conventionnels

DNCA Finance souhaite progressivement réduire à zéro son exposition au charbon à horizon 2030 pour les sociétés de l'union Européenne et de l'OCDE, et à horizon 2040 pour les autres sociétés. L'horizon de la réduction de l'exposition aux hydrocarbures non conventionnels est de 2040 (pour les sociétés ayant leur activité au sein de l'union Européenne, et pour les activités dans le reste du monde).

Ce calendrier, qui est une déclinaison des principes du groupe Natixis à l'échelle de DNCA, est par ailleurs aligné avec les scénarios de développement durable (SDS : Sustainable Development Scenarios) de l'Agence Internationale de l'Energie).

Les activités et les échéances visées par la politique charbon de DNCA sont les suivantes :

Activité	Dès 2022	Sociétés ayant leur siège social en Union Européenne ou OCDE		Sociétés ayant leur siège social hors OCDE	
		Exclusion dès décembre 2027	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
<b>Production de charbon thermique</b>	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)
<b>Génération d'électricité à base de charbon</b>	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)	A partir de 5% de chiffres d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffres d'affaires)

Activité	Dès 2022	Exclusion dès décembre 2030	Exclusion dès décembre 2040
<b>Production de pétrole ou gaz non conventionnels</b>	A partir de 10% de chiffre d'affaires	A partir de 5% de chiffre d'affaires	Sortie définitive (0% de chiffre d'affaires)

Dans le cas où une société viendrait enfreindre les principes ci-dessus, elle serait immédiatement exclue de l'ensemble des investissements de DNCA.

### *Exclusions spécifiques à certains fonds de DNCA Finance :*

Conformément à sa stratégie d'Investissement Responsable, DNCA Finance a décidé d'exclure un certain nombre de secteurs et d'activités qui ne sont pas compatibles avec l'approche de certains de ses fonds. Cette approche d'exclusion sectorielle varie selon les stratégies de gestion ; les exclusions spécifiques aux fonds labellisés « Towards Sustainability » (FebelFin) font l'objet d'un paragraphe dédié ci-dessous. Les exclusions s'appuient sur l'exposition, en fonction du chiffre d'affaires, des sociétés aux activités exclues.

#### Exclusions sectorielles

Les exclusions sectorielles concernent les entreprises en raison de leur implication dans certaines activités. Le respect de l'application de ces exclusions s'effectue dans le cadre du contrôle de risques des investissements et fait appel à une base de données administrée par une agence extra-financière spécialisée indépendante. Des alertes sont remontées quotidiennement en fonction des investissements concernés.

Lorsqu'une alerte est relevée, elle est analysée par le Pôle Investissement Responsable en croisant avec des informations issues d'autres sources et/ou du dialogue avec l'entreprise concernée afin de déterminer le réel niveau d'implication de la société.

L'exclusion est effective lorsque l'alerte est confirmée par le Comité Suivi Investissement Durable) et portée à la connaissance des gérants concernés.

Les activités pouvant faire l'objet d'une exclusion sont les suivantes :



Production de tabac : exclusion des sociétés produisant du tabac (à partir de 0% de chiffres d'affaires) ;



Production d'armes : Exclusion des sociétés produisant des armes (à partir de 10% de chiffres d'affaires) ;



Production du charbon thermique : Exclusion des sociétés qui extraient du charbon thermique (à partir de 10% de chiffres d'affaires) ;



Production de Pétrole & Gaz non conventionnels : exclusion des sociétés impliquées dans l'extraction ou le raffinage de pétrole et de gaz non conventionnels (à partir de 20% de chiffres d'affaires) ;



Production d'électricité à partir du charbon : exclusion des sociétés impliquées dans la production d'électricité à base de charbon (à partir de 10% de chiffres d'affaires).

Dans le cas de sociétés en cours de transition, des exceptions sont possibles dans la limite de 5% du portefeuille. L'analyse est réalisée en interne avec l'aide de sources de prestataires externes.

### **Focus : le label « Towards Sustainability » de FebelFin**

Dans le cadre de la commercialisation en Belgique de nos fonds labellisés « Toward Sustainability » (FebelFin), les seuils d'exclusion des sociétés sont plus exigeants, afin de respecter les conditions du label.

Les seuils d'exclusion spécifiques appliqués sont les suivants :

- Tabac (production, produits contenant du tabac et vente en gros) : exclusions des sociétés produisant du tabac, des produits contenant du tabac et/ou impliquées dans la vente en gros de tabac (à partir de 0% du chiffre d'affaires).

- Production d'armes : Nous excluons strictement toute société dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production d'armes. A noter que l'implication dans la production de certaines armes (Phosphore blanc, Uranium appauvri) est strictement exclue (0% de chiffre d'affaires) ;
- Pétrole & Gaz : Nous excluons strictement toute société impliquée dans la production et/ou l'exploration pétrole et de gaz non conventionnels et conventionnels (à partir de 0% du chiffre d'affaires). Toutefois, les sociétés ayant adopté un scénario de réduction de leurs émissions certifié 2° ou 1,5°C par la SBTi sont éligibles, même si l'émetteur dépasse le seuil de chiffres d'affaires.
- Sociétés en infraction UNGC : Nous excluons les sociétés en infractions (structurelles, répétitives et sévères) avec les principes du Pacte Global des Nations Unies.
- Extraction du charbon : Nous excluons strictement les sociétés qui extraient du charbon, aucun revenu provenant de l'extraction du charbon. Toutefois, les sociétés ayant adopté un scénario de réduction de leurs émissions certifié 2° ou 1,5°C par la Science Based Target initiative (SBTi) sont éligibles, même si elles dépassent le seuil de chiffres d'affaires.
- Production d'électricité à base d'énergie fossile : Nous excluons les sociétés dont plus de 50 % du chiffre d'affaires provient de la production d'électricité à base d'énergie fossile (énergie nucléaire incluse).

Toutefois, les sociétés ayant adopté un scénario de réduction de leurs émissions certifié 2° ou 1,5°C par la SBTi sont éligibles ; de même pour les sociétés ayant un Facteur Carbone conforme à la trajectoire ci-dessous, et cela, même si l'émetteur dépasse le seuil de chiffres d'affaires.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Max. gCO2/kWh	<b>429</b>	<b>408</b>	<b>393</b>	<b>374</b>	<b>354</b>	<b>335</b>	<b>315</b>

Par ailleurs, pour les fonds labellisés, le label « Towards Sustainability » demande que la société de gestion ou le distributeur précise sa position quant aux sujets ESG critiques suivants et explique dans quelle mesure ils sont pertinents dans la gestion des fonds labellisés :

- Biodiversité (par exemple : déforestation, huile de palme)
- Utilisation de l'eau
- Pollution et déchets (par exemple : plastiques)
- La diversité des sexes
- Imposition/Régime fiscal
- Régimes répressifs (État, entreprise)
- Peine de mort
- Contrats à terme sur matières premières agricoles

Plusieurs de ces sujets sont suivis et font l'objet d'indicateurs dédiés dans notre outil de notation propriétaire (note de responsabilité d'entreprise, note émetteurs publics). Ils font donc partie intégrante de notre processus de gestion et sont à ce titre englobés dans l'appréciation du niveau de risque de responsabilité sociétale des émetteurs que nous en faisons.

Néanmoins, les sujets listés ci-dessus ne sont pas en tant que tels utilisés comme des critères d'exclusion dans notre processus de gestion et ne font donc pas l'objet d'une politique spécifique.

Par ailleurs, pleinement consciente des différentes pressions exercées par ses investissements sur l'environnement, et, en parallèle, des risques financiers liés à l'environnement, DNCA Finance fait le choix de prendre en compte dans sa politique d'investissement responsable tous les enjeux environnementaux, développée dans la « Politique Environnementale » (voir ci-dessus et sur notre site internet).

## Dialogue, vote et engagement

En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un **dialogue constant** avec les émetteurs dans lesquels elle investit. L'engagement actionnarial de DNCA Finance est détaillé dans le document « Politique vote et d'engagement ». Cette démarche d'engagement permet à DNCA Finance :

- **D'inciter les émetteurs à adopter les meilleures pratiques**, que ce soit dans la prise en compte des enjeux ESG dans le modèle économique ou dans la gestion des impacts de l'activité sur l'environnement et la société (incitation notamment à adopter une stratégie Climat et à s'inscrire dans l'atteinte de l'Accord de Paris)
- De bénéficier d'une **compréhension fine de la stratégie de l'entreprise** et de l'intégration par celle-ci des risques de durabilité

La politique d'engagement contribue ainsi directement à la gestion du risque en matière de durabilité pour DNCA Finance ainsi qu'à la gestion des incidences négatives. Le niveau d'engagement et de dialogue dépend du niveau de risque en matière de durabilité.

DNCA Finance distingue deux façons d'interagir avec les sociétés :

- Le dialogue avec les émetteurs
- L'engagement actionnarial ou investisseur

### *Le dialogue avec les émetteurs*

DNCA Finance considère qu'il est fondamental de rencontrer très régulièrement les émetteurs dans lesquels elle investit ou envisage d'investir, dans le cadre de l'analyse financière comme celui de l'analyse ESG. Ces réunions permettent notamment de questionner la direction de l'entreprise sur sa stratégie et dans quelle mesure sa mise en œuvre intègre les intérêts de toutes les parties prenantes. Ces discussions fournissent une image très pertinente du degré d'intégration réel des enjeux ESG et de la culture d'entreprise.

Les informations obtenues durant ces rencontres apportent une contribution significative à la qualité et à la réactivité de notre recherche.

### *L'engagement actionnarial ou investisseur*

Convaincue que l'amélioration des pratiques des émetteurs dans lesquels nous investissons contribue à protéger la valeur des portefeuilles, DNCA Finance a mis en place une démarche d'engagement visant à encourager une meilleure prise en compte des enjeux ESG par les émetteurs. De manière plus générale, DNCA Finance est convaincue qu'il relève de sa responsabilité fiduciaire, non seulement de sélectionner les meilleurs investissements, mais aussi d'encourager de meilleures pratiques et une meilleure transparence des émetteurs.

DNCA Finance distingue deux types d'engagement actionnarial :

- L'engagement réactif, à la suite d'une controverse ou un incident particulier
- L'engagement proactif, afin d'encourager les émetteurs à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ISR

Ces deux cas font l'objet d'un processus d'engagement formalisé, détaillé dans le document « Politique d'engagement ».

## *L'engagement collaboratif*

DNCA Finance s'associe avec d'autres investisseurs pour porter un message aux sociétés dans lesquelles elle pourrait, en agissant de façon isolée, n'exercer qu'une influence limitée. Une action collaborative peut, dans certains cas, permettre d'obtenir de meilleurs résultats auprès des émetteurs.

DNCA Finance exerce son activité d'engagement collaboratif grâce à ses contacts directs avec les investisseurs et à ses participations à des initiatives regroupant de nombreux investisseurs internationaux.

## *Intégration de la démarche d'engagement au modèle d'analyse et aux décisions d'investissement*

### Intégration à l'analyse ESG ABA

Le dialogue avec les émetteurs est une source inestimable de valeur ajoutée dans les analyses, qu'elles soient financières ou spécifiquement ESG. Toutes les actions de dialogue et d'engagement sont ainsi intégrées dans deux outils complémentaires :

- L'outil propriétaire ABA, afin d'ajuster, le cas échéant, la notation « Risque de Responsabilité » ou « Transition » de l'entreprise, et dans le but de garder une trace des échanges avec la direction des émetteurs investies
- L'outil ResearchPool (RMS) dans lequel les gérants complètent toutes les informations relatives aux discussions engagées avec les émetteurs

### Intégration aux décisions d'investissement

Les résultats des actions d'engagement sont intégrés à l'analyse ESG et peuvent notamment impacter la note « Risque de Responsabilité ». Cette note, diffusée dans toutes les équipes de gestion, donne une indication sur le niveau de risque ESG et a une incidence directe sur l'inclusion ou non dans l'univers éligible des fonds ISR.

Les gérants sont systématiquement conviés à participer aux réunions d'engagement avec les émetteurs qu'ils détiennent en portefeuille.

L'application des principes de gestion du risque en matière de durabilité peut conduire à l'ajustement de la politique d'engagement.

## *Principes directeurs de la Politique de vote*

La Politique Engagement et de Vote disponible sur internet détaille les conditions et les principes directeurs de la Politique de Vote de DNCA Finance.

Ces principes directeurs s'appuient notamment sur les travaux menés par l'AFG<sup>14</sup>.

Les principes directeurs les plus marquants sont les suivants :

- Importance particulière à la qualité du Conseil et à la cohérence de sa composition avec la stratégie de l'entreprise
  - Taille du conseil appropriée, reflétant l'actionnariat autant que possible
  - Compétences professionnelles, complémentarité et diversité des profils
  - Proportion de femmes 40% minimum
  - Indépendance du conseil (critères AFEP MEDEF)
- Rémunération des dirigeants

---

<sup>14</sup> AFG : « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », janvier 2022  
<https://www.afg.asso.fr/afg-document/recommandations-ge-2022/>

- Transparence de la rémunération
  - Alignement avec la performance de l'entreprise à moyen et long terme, intégrant les critères extra-financiers
- Responsabilité d'entreprise
  - Intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans la stratégie de l'entreprise

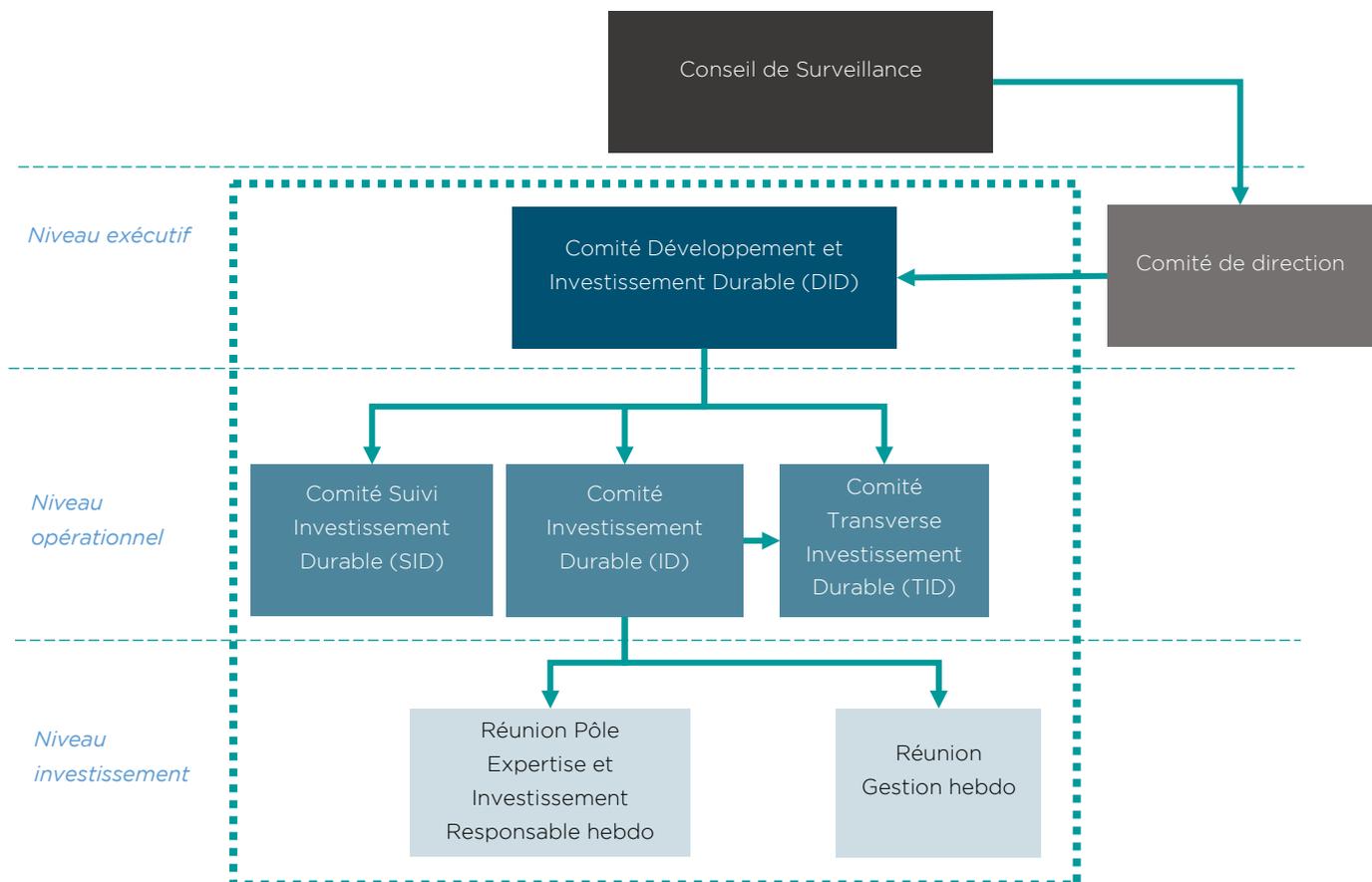
## 5 LES MOYENS DE LA POLITIQUE INVESTISSEMENT RESPONSABLE

### Une gouvernance ESG spécifique, intégrée à la gouvernance de la société de gestion

DNCA Finance a adapté en 2022 sa gouvernance pour mieux appliquer la Politique d'investissement responsable.

La gouvernance ESG de DNCA Finance est constituée de plusieurs instances :

- Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)
- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)



### *Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)*

L'objectif du Comité DID est de définir les orientations stratégiques des politiques RSE et d'Investissement Durable de DNCA Finance, en cohérence avec les orientations ESG du Conseil de surveillance de la société de gestion

Il est composé des membres du Comité exécutif, du RCCI, de la Responsable Pôle de Gestion et d'Expertise Investissement Responsable, ainsi que les représentants des principales fonctions (risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...)

Directeur général
Comité de direction
Comité de direction
Responsable pôle ISR
Pilote du comité opérationnel RSE
RCCI
Responsable des risques
Responsable marketing
Responsable juridique
Responsable commerciaux
Directrice financière
Responsable projets

### *Comité Investissement Durable (Comité ID)*

L'objectif du Comité ID est de définir, déployer et suivre les processus d'Investissement Durable au niveau des équipes de gestion de DNCA Finance.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, d'un représentant par équipe de gestion, d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Responsable pôle ISR
RCCI
Secrétaire de la gestion
Responsable des risques
Responsable projets

Le comité sera également représenté par un représentant de chaque pôle de gestion.

### *Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)*

L'objectif du Comité SID est de suivre toutes les évolutions relatives à la politique d'exclusion et les incidences négatives identifiées.

Il est composé du Responsable du pôle de gestion Investissement Responsable, du Secrétaire Général de la Gestion, et à minima d'un représentant de l'équipe Conformité et d'un représentant de l'équipe Risques.

Responsable pôle ISR
RCCI
Secrétaire de la gestion
Responsable des risques
Responsable projets

### *Comité Transverse Investissement Durable (Comité TID)*

L'objectif du Comité TID est de définir, déployer et suivre les processus opérationnels soutenant et encadrant l'Investissement Durable.

Il est composé de la Direction des Opérations, du pôle de gestion Investissement Responsable, et des équipes risques, marketing, juridique, commercial, data, conformité, middle office.

Responsable pôle ISR
RCCI
Secrétaire de la gestion
Responsable des risques
Responsable projets
Responsable marketing
Responsable juridique
Responsable commerciale
Service client
Responsable data
Responsable middle-office

### **Le contrôle des Risques, acteur de la Politique Investissement Responsable**

L'Investissement Responsable et notamment le suivi du risque en matière de durabilité, ainsi que l'ensemble du suivi des critères, contraintes et ratios Investissement Responsable sont intégrés au dispositif de contrôle de DNCA Finance.

Les responsabilités sont réparties entre des contrôles de premier niveau effectué notamment par les équipes Middle Office, selon des critères définis par le Département des Risques, un monitoring par l'équipe de contrôle des risques et des contrôles de second niveau

A ce titre le Département des Risques fait partie intégrante de la gouvernance Investissement Responsable de DNCA.

## *Paramétrage des outils de contrôle des risques*

Le Département des Risques paramètre dans l'outil CRD<sup>15</sup> les contraintes de suivi des critères d'éligibilité et les exclusions Investissement Responsable des OPC. Les alertes sont traitées en premier niveau par le Middle Office.

Les contraintes et exclusions implémentées peuvent être de plusieurs ordres, et concernent les OPC de façon variable :

- Contraintes contractuelles relatives à la finance durable ;
- Contraintes édictées par les labels ISR ou Towards Sustainability (Febelfin) ;
- Application de la Politique d'exclusion ;
- Contraintes liées à la transition durable ;
- Contraintes liées à la note AIM ;
- Les limites internes relatives au suivi du risque de durabilité.

## *Dispositif de contrôle Investissement Responsable*

DNCA a mis en place un dispositif de contrôle Investissement Responsable comportant à la fois des contrôles pre-trade et des contrôles post-trade détaillés ci-dessous.

### *Contrôles des risques pre-trade*

Les contrôles pre-trade portent sur la note minimale de « Risque de responsabilité », le ratio dérogatoire Febelfin et l'absence de notation. L'alerte sur l'absence de notation a pour seul objectif d'informer l'équipe ISR.

Les contrôles sont archivés par l'outil CRD qui dispose de sa propre piste d'audit.

Pour ce qui concerne les exclusions sectorielles, le Département des Risques assure le suivi via CRD de la bonne application des contraintes sectorielles portant sur des listes d'émetteurs (voir politique d'exclusion)

### *Contrôles des risques post-trade*

Les contrôles listés ci-dessous sont intégrés au dispositif de contrôle de suivi des contraintes :

- Conformité des fonds labélisés ISR et Towards Sustainability, suivis dans ABA avec le référentiel du label adéquat;
- Aucun investissement n'est réalisé dans les émetteurs ciblés par les politiques d'exclusion (référence à ajouter dans le document)
- Les notes minimales AIM, de transition durable et de climat (transition/ contribution) sont respectées (pour les fonds concernés)
- Les autres contraintes ISR spécifiques à certains OPC.

## *Comité des Risques*

Le Comité des Risques, organe central du dispositif de gestion des risques, se tient selon une périodicité semestrielle. Il est composé des trois dirigeants (le Gérant de la Société en Commandite Simple, le Directeur Général Délégué en charge de la Direction des Opérations et le Directeur de la Gestion ou son représentant), de la Responsable du Département des Risques et du RCCI.

Le Comité des Risques a notamment pour objet :

- De présenter les évolutions de la politique de gestion des risques, des procédures et de la cartographie

---

<sup>15</sup> Outil OMS PMS de suivi des portefeuilles et de passation des ordres

- De dresser l'état d'avancement des recommandations issues de l'inspection et des audits
- De dresser un rapport sur les questions importantes liées aux risques de marché, de concentration, de crédit, de contrepartie, de change, de liquidité, de valorisation et de durabilité
- De présenter un suivi des fonds en VaR, du backtesting et des stress tests
- D'effectuer un suivi des styles de gestion
- De prendre toute décision visant à régulariser une anomalie relevée par le Département des Risques et faisant l'objet d'une procédure d'escalade
- D'assurer le suivi des contraintes et des performances

Le suivi des risques financiers liés à l'environnement, dont les risques physiques et de transition climatiques et de perte de biodiversité, est intégré au dispositif de gestion des risques de DNCA Finance (le suivi des risques financiers liés à la durabilité sera opérationnel à l'issue du projet de remise à plat de l'approvisionnement en données ESG, prévu pour 2023). Ces éléments sont exposés de façon plus détaillée dans les politiques suivantes :

- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique environnementale

## Les effectifs dédiés à l'investissement responsable

Un Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable a été créé depuis 2018 pour gérer et développer les activités suivantes :

- Réaliser l'analyse ESG des émetteurs
- Développer et déployer le modèle d'analyse ESG propriétaire ABA (« Above and Beyond Analysis »)
- Piloter les processus d'investissement ISR et la gestion des fonds incluant des critères ESG
- Concevoir les reportings Investissement Responsable au niveau de la SGP (Article 29 Loi Energie Climat)
- Suivre les engagements de transparence : reporting extra-financier des fonds, code de transparence, informations destinées aux clients, trajectoire Climat
- Piloter la labellisation des fonds ISR

Au 30/06/2022, le pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable était constitué de 8 ETPs, dont 3 gérants, 4 analystes ISR, 1 ingénieur IT.



**Léa Dunand-Chatellet**

Responsable pôle ISR  
17 ans d'expérience



**Romain Avice**

Gérant, Responsable adjoint du pôle ISR  
14 ans d'expérience



**Mathieu Belondrade, CFA**

Gérant-analyste ISR,  
ESG policy officer  
24 ans d'expérience



**Vincent Lapointe, PHD**

Analyste Quant ISR Senior  
9 ans d'expérience



**Arthur Morel**

Analyste ISR  
4 ans d'expérience



**Aude Magrez**

Analyste ISR  
2 ans d'expérience



**Coura Thiam**

Analyste ISR  
12 ans d'expérience

Par ailleurs, tous les gérants ont accès aux informations ESG à travers l'outil propriétaire ABA et peuvent les utiliser directement dans leur processus de gestion, notamment dans les « OPC ESG » (répartis dans l'ensemble des équipes).

## Les données nécessaires à l'analyse et à l'investissement responsable

Pour répondre aux nouveaux enjeux environnementaux et réglementaires, DNCA Finance a lancé fin 2021 un grand projet de refonte de l'approvisionnement de l'ensemble de ses données ESG en vue de :

- Améliorer et fiabiliser les données des émetteurs, dont les indicateurs d'impact et d'incidences sur le climat et la biodiversité
- Renseigner les informations sur les activités alignées avec la Taxonomie européenne
- Enrichir le processus d'analyse ESG existant (notamment via l'intégration des risques physiques et climatiques) et permettre son utilisation systématique (via le recours à une notation « ABA Quant » appréciée sur la totalité de l'univers d'investissement)
- Elargir le champ d'application des autres processus ESG

A l'issue de cet appel d'offres, ces données externes seront intégrées dans le système d'information de DNCA Finance et les processus d'utilisation associés, avec une cible opérationnelle en 2023.

Prestataires utilisés :

Prestataire	Utilisation
MSCI	Données brutes / entreprises
	Taxonomie
	Principales Incidences Négative (PAI)
	Risque physique et de transition (VAR Climat)
ISS ESG	Exclusions sectorielles
	Controverses
	Données ESG Etats
ISS Ethix	Armes controversées
ISS Proxy Echange	Conseil pour le vote aux AG
CDP	Données Carbone
	Données eau et usage des soles
CDP Temperature Ratings	Température induite

## 6 NOTRE GAMME DE FONDS

### Une approche diversifiée, des gammes de fonds différenciées

La mise-en-application de l'investissement responsable au sein de la gamme des fonds DNCA ne se fait pas de façon uniforme – un non-sens selon nous, ne serait-ce que par rapport à l'éventail très large des besoins exprimés par nos clients – mais selon une approche diversifiée pour répondre aux différentes sensibilités.

Une approche plus détaillée du processus de gestion des fonds de gamme DNCA est présentée dans le Code de Transparence.

#### GAMME BEYOND



DNCA Invest Beyond Alterosa



DNCA Invest Beyond Semperosa



DNCA Invest Beyond Global Leaders



DNCA Beyond Engage



DNCA Invest Beyond European Bond Opportunities



DNCA Invest Beyond Climate

#### GAMME RESPONSABLE



DNCA Sérénité Plus



DNCA Invest Sérénité Plus



DNCA Invest Lafitenia Sustain BB



DNCA Invest Convertibles



DNCA Convertibles Europe



DNCA Invest SRI Europe Growth



DNCA Invest SRI Norden Europe

	DNCA Invest Euro Smart Cities
	NIMI DNCA Global Emerging Equity
	DNCA Actions Européennes
	DNCA SRI Euro Quality
	DNCA Invest Euro Dividend Grower
	DNCA Actions Small & Mid Cap Euro
	DNCA Actions Euro PME
	DNCA Actions Small & Mid Cap France
	DNCA Invest Sustainable China Equity
	DNCA Invest Global New World
	DNCA Invest Archer Mid-Cap Europe
	DNCA Opportunités Zone Euro
	Centifolia
	DNCA Value Europe
	DNCA Invest Value Europe
	Eurose
	DNCA Invest Eurose
	DNCA Evolutif



DNCA Invest Evolutif



DNCA Evolutif PEA

## La gamme de fonds/compartiments BEYOND

Notre gamme de fonds Beyond dédiée à la gestion Investissement Responsable a été lancée en 2018, entièrement tournée vers la sélection de valeurs présentant des contributions positives aux enjeux du développement durable. Cette gamme regroupe les fonds dont la gestion intègre successivement dans le processus de sélection de valeurs les enjeux de Risque de Responsabilité et de contributions positives à la Transition Durable ; par ailleurs ces fonds répondent aux critères du Label ISR.

Principales caractéristiques :

- Gestion ISR de Conviction
- Approche Best-in-Universe
- Exclusion des notations < 4/10 en Responsabilité (min 20% de l'univers de gestion)
- Politique de vote et d'engagement
- Politique d'exclusion des armes controversées
- Politique d'exclusion sectorielle incluant les sociétés en infraction UNGC
- Recherches d'externalités positives liées à la Transition Durable

Au sein de la gamme Beyond, les fonds ci-dessous relèvent de l'article 9 de la réglementation SFDR et disposent par ailleurs des labels ISR (France) et Towards Sustainability/Febelfin (Belgique) :

- DNCA Invest Beyond Alterosa
- DNCA Invest Beyond Semperosa
- DNCA Invest Beyond Climate
- DNCA Invest Beyond Global Leaders

Les fonds ci-dessous relèvent quant à eux de l'article 8 de la réglementation SFDR et disposent par ailleurs du label ISR (France) :

- DNCA Invest Beyond Engage
- DNCA Invest Beyond European Bond Opportunities

Une illustration du processus de gestion d'un fonds Beyond, DNCA Invest Beyond Semperosa, vous est proposée en annexe.

## La gamme de fonds/compartiments ISR Responsable

Notre gamme de fonds ISR Responsable dédiée à la gestion Investissement Responsable a été lancée en 2020. Elle regroupe les fonds dont la gestion répond aux critères du Label ISR en intégrant dans le processus de sélection de valeurs les enjeux de Responsabilité d'Entreprise comme un filtre d'exclusion des entreprises présentant de mauvaises pratiques ou encore étant exposées à des enjeux réputationnels importants.

Principales caractéristiques :

- Gestion ISR
- Approche Best-in-Universe
- Exclusion des notations < 2/10 en Risque de Responsabilité (min 20% de l'univers de gestion)
- Politique de vote et d'engagement

- Politique d'exclusion des armes controversées

L'ensemble des fonds composant notre gamme ISR Responsable relèvent de l'article 8 de la réglementation SFDR et disposent par ailleurs du label ISR (France).

Au sein de cette gamme, des différences peuvent néanmoins exister en fonction des politiques d'exclusion qui s'appliquent aux fonds. Trois cas de figures peuvent se présenter :

- Politique d'exclusion sectorielle incluant des seuils spécifiques sur la production de tabac, la génération d'électricité à base de charbon, la production de charbon thermique, la production de pétrole et de gaz non conventionnels
- Politique d'exclusion sectorielle incluant des seuils spécifiques sur la production d'armes
- Absence de politique d'exclusion spécifique (hors politique d'exclusion de l'armement controversé, de la politique d'exclusion charbon et de la liste « worst offenders »)

Une présentation plus détaillée de ces listes et des critères retenus est exposée dans le document « Politique d'Exclusion de DNCA Finance », disponible sur notre site internet.

Une illustration du processus de gestion d'un fonds ISR Responsable, DNCA Invest SRI Europe Growth, vous est proposée en annexe.

## 7 ANNEXES

### a) Communication

DNCA Finance utilise un large éventail de moyens pour informer ses clients sur sa politique et sa stratégie d'investissement responsable.

Contenu		Moyens	Fréquence
Politiques de la société de gestion	Politique investisseur responsable	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Politique de gestion des risques en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Politique environnementale	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Politique d'exclusion	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Politique vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Rapports de la société de gestion	Rapport pressions environnementales (ex-trajectoire climat)	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Rapport vote et engagement	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
Informations produits	Code de transparence	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Reporting	Site internet DNCA Finance, Impression	Mensuelle et annuelle
	Inventaire ISR	Site internet DNCA Finance, Impression	Semestrielle
	Reporting Contribution Positive	Site internet DNCA Finance, Impression	Annuelle
	Documentation marketing diverse	Communication aux clients et réseaux de distribution par tout moyen	
Evènements	Club Climat	Evènement	Semestrielle
	Beyond Day	Evènement	Biennale
Presse	Newsletter, Interviews	Site internet, réseaux sociaux, chaînes d'information spécialisées	Hebdomadaire

Contenu		Moyens	Fréquence
Ouvrages	Ouvrage Académique : ISR & Finance responsable	Livre	-
	Ouvrages pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>• « 8 clefs pour comprendre l'ISR »</li> <li>• « 8 clefs pour comprendre le climat »</li> </ul>	Site internet DNCA Finance, Livret	-
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports techniques sur la méthode interne d'évaluation des émetteurs (scores ABA)</li> </ul>	Site internet DNCA Finance	-

## b) Référentiel « Transition Durable » et articulation avec les Objectifs de Développement Durable

Référentiel ONU		Référentiel DNCA	
Objectifs de Développement Durable (ONU)		Transitions Durables	Activités
11	Villes & Communautés Durables	Démographique	Accès au logement, confort (BoP)
		Mode de vie	Mobilité durable
		Démographique	Transport public, régulation trafic
12	Consommation & Production responsable	Ecologique	Agriculture durable
		Mode de vie	Consommation collaborative
		Mode de vie	Dématérialisation
		Mode de vie	Eco-conception
		Mode de vie	Economie circulaire
		Mode de vie	Emballages durables
		Ecologique	Mobilité écologique
		Economique	Tourisme durable
14	Vie Aquatique	Ecologique	Protection de la biodiversité marine
		Ecologique	Protection de la biodiversité Terrestre
3	Santé & Bien être	Démographique	Accès aux produits et services de base (BoP)
		Médicale	Accès aux soins médicaux (BoP)
		Médicale	Alimentation saine, sport
		Médicale	Diagnostics médicaux
		Démographique	Inclusion des seniors
		Médicale	Lutte contre les maladies endémiques
		Médicale	Médecine de pointe et innovation
		Médicale	Robotisation médicale
		Médicale	Soins à la personne
4	Education de qualité	Démographique	Accès à l'éducation (BoP)
6	Eau & Assainissement	Ecologique	Traitement et Efficacité de la gestion de l'eau
7	Energie Propre & coût abordable	Ecologique	Développement des infrastructures énergétiques
		Ecologique	Efficacité énergétique
		Ecologique	Energies propres

Référentiel ONU		Référentiel DNCA	
Objectifs de Développement Durable (ONU)		Transitions Durables	Activités
8	Croissance économique & travail décent	Ecologique	Solutions de stockage d'énergie
		Mode de vie	Sécurité des personnes
9	Industrie, Infrastructure & Innovation	Economique	Accès à la connectivité (BoP)
		Economique	Accès aux services financiers
		Economique	Certification, qualité, traçabilité produits
		Economique	Cybersécurité
		Economique	Développement des infrastructures durables
		Economique	Digitalisation du commerce
		Economique	Efficacité de l'appareil productif
		Mode de vie	Intelligence artificielle
		Economique	Logistique performante

### c) Illustration du processus de gestion d'un fonds ISR Beyond : DNCA Invest Beyond Semperosa

Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) publiés en septembre 2015 désignent les axes prioritaires de développement à l'échelle mondiale à horizon 2030. Ils constituent un cadre de référence commun pour l'action des gouvernements et des acteurs privés en faveur des grands défis économiques, environnementaux et sociaux. Le fonds sélectionne des entreprises ayant des contributions environnementales et sociales positives en relation avec les ODD que nous avons identifiés comme pertinents pour l'univers des actions cotées : santé et bien-être, eau propre et assainissement, énergie propre, industrie innovante et infrastructure, villes durables, consommation et production responsables, lutte contre le changement climatique...

#### La définition de l'univers éligible s'effectue en deux étapes :

- Les valeurs présentant des risques de responsabilité élevés (note Risque de Responsabilité inférieure à 4 sur 10 dans notre modèle ABA) sont exclues de l'univers Responsable.
- Les valeurs présentant une note de contribution positive de 1+ minimum selon notre méthodologie AIM constituent ensuite l'univers « de contribution positive » .

L'échelle de notation AIM est issue de notre modèle propriétaire. Ce dernier évalue dans quelle mesure l'entreprise répond aux trois exigences d'Additionalité, d'Intentionnalité et de Mesurabilité qui fondent notre approche de l'investissement à contribution positive.

Cette analyse s'appuie sur les critères suivants :

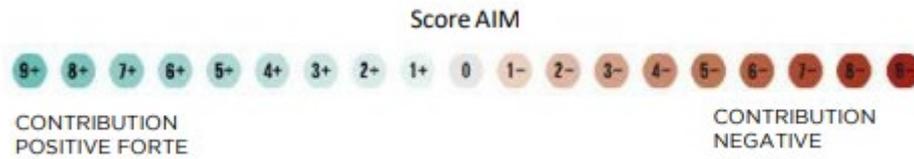
Additionalité	Rating	Intentionnalité	Rating	Mesurabilité	Rating
Company's positioning		Contribution theme		Contributions are	
Above regulation	-/=/+	Integrated in strategy	-/=/+	Disclosed	-/=/+
Above market	-/=/+	Growth driver	-/=/+	Reliable	-/=/+
In line with SDG	-/=/+	Material investments	-/=/+	Material	-/=/+

A l'issue, une échelle de notation AIM permet de définir les valeurs éligibles au portefeuille : celles ayant une contribution identifiée comme positive (à partir de 1+).

**La sélection de valeurs éligibles dans le fonds est réalisée en deux étapes :**

- Analyse extra-financière issue de notre modèle propriétaire ABA (Above & Beyond Analysis) combinant les deux dimensions de la Responsabilité d'Entreprise et de la Transition Durable. Les entreprises présentant le meilleur profil combinant une bonne gestion des risques de responsabilité et une réelle contribution à la transition économique durable seront éligibles.
- Analyse financière (qualité fondamentale, valorisation et liquidité) détermine l'entrée d'une valeur en portefeuille et son poids.

Transparence et mesure de la contribution positive sont nécessaires. La transparence est un enjeu majeur des fonds investissement responsable et en particulier des gestions à contribution positive. Ainsi, le fonds propose systématiquement des indicateurs financiers et extra-financiers dans ses reportings. Notamment, le fonds mesure l'exposition aux enjeux de la Transition Durable et communique la répartition du portefeuille en fonction de ce niveau d'exposition.



**UNIVERS ACTIONS EUROPE**  
-2 500 actions

**ALERTE CONTROVERSES**

Exclusions des valeurs fortement controversées

**FILTRE RESPONSABILITÉ**

Exclusion des valeurs présentant **des risques de Responsabilité d'entreprise** (actionariale, environnementale, sociale et sociétale)

**UNIVERS RESPONSABLE**  
-20% d'exclusion dans l'univers d'investissement

**FILTRE SELECTION CONTRIBUTION POSITIVE**

Sélection des valeurs ayant **un profil favorable pour contribuer à la Transition durable avec une contribution positive tangible et mesurable (Echelle de notation AIM)**



**UNIVERS CONTRIBUTION POSITIVE**  
-200 actions

**STOCK PICKING**

Sélection des valeurs en portefeuille selon notre analyse fondamentale et financière et de critères de valorisation

Privilégie les valeurs ayant une contribution positive à la Transition durable

**PORTEFEUILLE SEMPEROSA**  
-40 actions

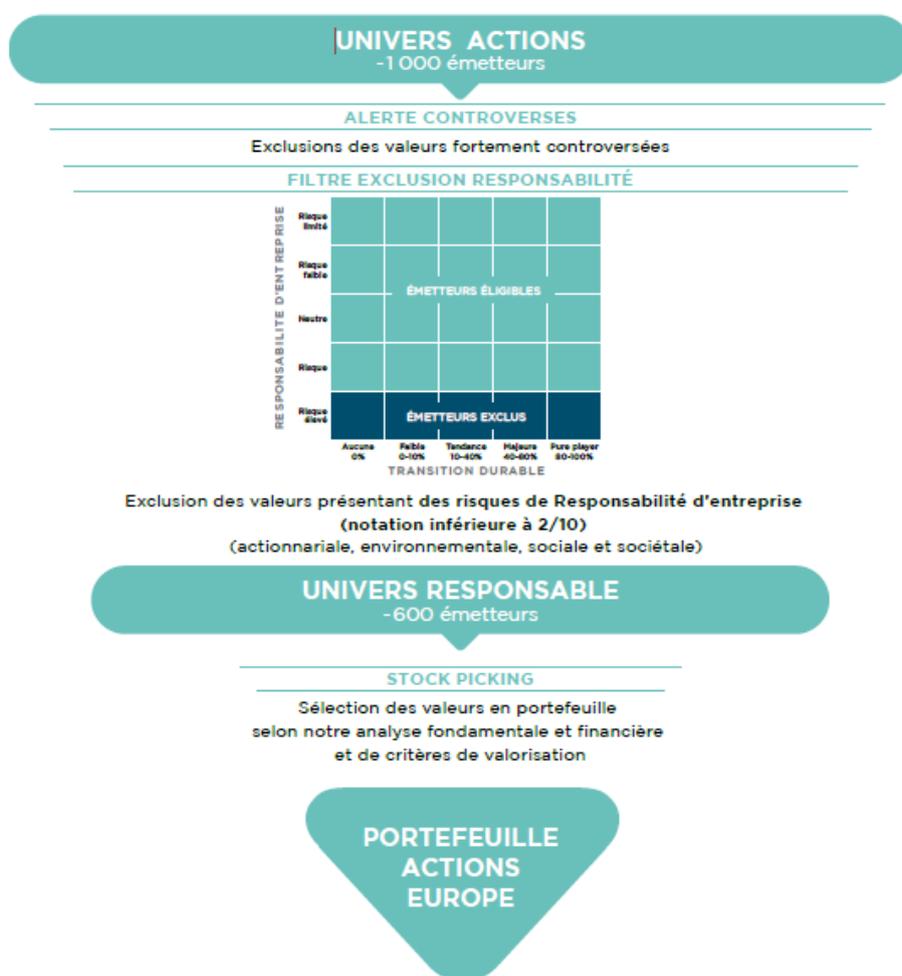


## d) Illustration du processus de gestion d'un fonds ISR Responsable : DNCA Invest SRI Europe Growth

Cette stratégie exclut les entreprises présentant des risques de responsabilité forts dans son processus de sélection de valeurs.

Le fonds s'appuie sur le modèle propriétaire d'analyse ABA (Above and Beyond Analysis). Toutes les entreprises en portefeuille sont analysées à travers deux axes : le Risque de Responsabilité et la Transition Economique Durable qui reflètent une analyse approfondie des tendances économiques, environnementales et sociétales de long terme.

Ainsi, la gestion maîtrise les risques liés aux enjeux du développement durable. **Les entreprises présentant une note de Responsabilité d'Entreprise inférieure à 2 sont exclues de l'univers d'investissement.**



DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Achevé de rédigé le 30/09/2022. Ce document ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. L'accès aux produits et services présentés peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun. Le DICI doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription. La documentation réglementaire des fonds mentionnés dans le présent document est accessible gratuitement sur le site [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) ou gratuitement sur simple demande au siège de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00

Email : [dnca@dnca-investments.com](mailto:dnca@dnca-investments.com) - [dnca-investments.com](http://dnca-investments.com)

Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

**DNCA**  
INVESTMENTS

\_DNCA Finance

19 Place Vendôme - 75001 Paris

Tél : +33 (0)1 58 62 55 00

Contact : [dnca@dnca-investments.com](mailto:dnca@dnca-investments.com)

[dnca-investments.com](http://dnca-investments.com)